



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/966

Lancement de l'opération n°07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014. Approbation du projet de la Convention cadre et de la Convention financière pour le versement d'une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la création de l'Académie OMS à Lyon.

Direction de l'Ecologie Urbaine

**Rapporteur** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/966 - LANCEMENT DE L'OPERATION N°07SEOMS « PARTICIPATION POUR LA CREATION D'UNE ACADEMIE OMS A LYON » ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 00014. APPROBATION DU PROJET DE LA CONVENTION CADRE ET DE LA CONVENTION FINANCIERE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR LA CREATION DE L'ACADEMIE OMS A LYON. (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Participation Académie OMS ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Subventions rayonnement international 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00014.

### **I- Contexte :**

Ce projet, fondamental pour le territoire, est le suivant :

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la santé publique, compte 194 Etats membres et possède plus de 150 bureaux dans six grandes régions du monde. L'action de l'OMS est basée sur la conviction que « toute personne a le droit fondamental de jouir du meilleur état de santé possible, indépendamment de sa race, de sa religion, ses opinions politiques ou de sa condition économique et sociale ». Depuis sa création, il y a plus de 70 ans, l'OMS est pleinement engagée pour améliorer le niveau de santé de la population mondiale. Dans le contexte actuel, les besoins en santé sont en expansion à l'échelle planétaire et les besoins en formation sont immenses. L'OMS estime qu'il manque 18 millions de personnels de santé et fait le constat que les stratégies et offres de formation ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique mondiale.

La formation constitue plus que jamais un enjeu majeur pour promouvoir un meilleur état de santé des populations à travers le monde et la crise sanitaire actuelle ne fait que mettre en lumière cet indispensable partage des compétences à l'échelle planétaire. C'est pourquoi l'OMS souhaite créer un nouveau centre de formation continue, l'Académie de l'OMS, qui est destinée à devenir la structure de formation de référence au niveau mondial en matière de santé publique.

Structurée comme une division interne de l'OMS, l'Académie de l'OMS sera opérationnelle, en ligne, dès l'été 2021 avec un premier catalogue de formation, puis il est prévu une montée en charge progressive jusqu'à l'ouverture d'un site dédié, en 2023, à Lyon, au cœur du Biodistrict de Gerland. Le bureau de l'OMS, présent à Lyon depuis le 8 février 2001 et en charge de l'appui aux pays pour le renforcement des capacités dans le cadre du règlement sanitaire international (RSI), trouvera place dans le même immeuble que l'Académie, favorisant ainsi les synergies entre les équipes de l'OMS.

L'Académie de l'OMS poursuit les priorités stratégiques suivantes :

- Devenir la structure de formation de référence au niveau mondial pour l'ensemble des professionnels de la santé, y compris les responsables politiques, les cadres et dirigeants d'entreprises et les responsables d'organisations de la société civile ;
- Renouveler profondément les modalités d'apprentissage numérique grâce à des ressources, outils et applications pédagogiques innovants ;
- Améliorer les compétences de plusieurs millions de personnes grâce à un apprentissage numérique de pointe et innovant ;
- Renforcer les missions d'appui de l'OMS afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé.

L'Académie proposera ainsi un milieu d'apprentissage de haute technologie, avec des formations de grande qualité, multilingues, à la fois en ligne et en présentiel, et abritera un centre de simulation pour les situations d'urgence sanitaire à la pointe de la technologie.

L'enjeu est également pour l'Académie de se transformer en une organisation apprenante. Grâce à une organisation centrée sur l'apprentissage numérique à distance, l'Académie de l'OMS sera capable de toucher jusqu'à 10 millions de personnes dans le monde au moyen de l'apprentissage numérique à distance et 60 000 autres grâce à un apprentissage hybride associant présentiel et outils numériques. A Lyon, ce sont près de 16 000 apprenants qui seront accueillis chaque année et une part importante de leur formation reposera sur l'usage de scénarii et technologies de simulation (mise en situation, apprentissage par la pratique).

Le site du bio-district de Lyon Gerland a été choisi par l'OMS comme lieu d'implantation car il combine à la fois une excellente desserte par les réseaux de transport, mais également une proximité du siège genevois, du futur siège du Centre International de Recherche sur le Cancer, autre organe de l'OMS à Lyon, à un environnement scientifique, académique et économique en pointe dans le domaine des sciences du vivant. Le site choisi se trouve au 321 avenue Jean Jaurès, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

L'implantation à Lyon de l'Académie de l'OMS contribue à renforcer l'expertise de Lyon dans le domaine des sciences du vivant et l'émergence d'un pôle de santé mondial. La réussite de l'ancrage local de l'Académie est au cœur des préoccupations de l'ensemble des partenaires.

Pour les acteurs locaux, l'enjeu est triple :

- Permettre aux experts locaux de l'écosystème local - académique, pédagogique, scientifique, numérique, industriel, associatif - de contribuer à la conception et à l'élaboration des programmes de l'Académie ;
- Faire connaître l'offre de formation de l'Académie et la rendre accessible aux acteurs locaux de santé ;
- Réussir l'accueil des futures équipes et visiteurs de l'Académie à Lyon, et notamment leur ancrage dans le tissu économique local dans un objectif de développement durable propre aux usages du bâtiment et de leurs usagers.

Etant donné les enjeux pour le territoire, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes sont partenaires de ce projet aux côtés de l'Etat Français

et de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ensemble de ces partenaires a signé, en mai 2021, une déclaration commune pour l'implantation de l'Académie de l'OMS à Lyon.

Le budget maximal mobilisable pour cette acquisition est de 59,3 M€HT, réparti entre les co-financeurs publics français comme suit :

- 10 millions d'euros de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (part forfaitaire) ;
- 10 millions d'euros de la Métropole de Lyon (part forfaitaire) ;
- 10 millions d'euros de la Ville de Lyon (part forfaitaire) ;
- La part restante de financement sera prise en charge à 50% par l'État et 50% par la Région dans la limite du montant maximal.

## **II- Propositions :**

Le montant global de l'opération, estimé à 10 000 000 €, sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1« Subventions rayonnement international 2021-2026, programme 00014.

Une convention cadre de participation financière détermine les modalités de cette coopération. Une convention cadre détermine quant à elle, les obligations réciproques des partenaires. Elles sont jointes en annexe à ce rapport.

Le bâtiment, de 10 600 m<sup>2</sup>, sera construit d'ici 2023, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) dont la coordination technique est assurée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui deviendra propriétaire bailleur de cet immeuble.

La subvention sera versée sur demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon les modalités suivantes :

- Un versement d'une avance de 4 000 000 d'euros effectué, après transmission de la convention financière, du budget prévisionnel, de contrats en bonne et due forme de VEFA auprès du promoteur et de Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) auprès de l'OMS et d'un appel de fonds. Cette avance sera versée avant le 31 décembre 2021 ;
- Un acompte, correspondant à 25% des sommes versées par la Région au promoteur en charge de la réalisation des travaux, dans la limite de 3 000 000€ Cette subvention sera versée, avant le 31 décembre 2022, au vu d'un appel de fonds émis par la Région, accompagné d'un état des sommes qu'elle aura effectivement versées, certifié par le comptable public ;
- Un acompte, correspondant à 25% des sommes versées par la Région au promoteur en charge de la réalisation des travaux, dans la limite de 2 500 000€ Cette subvention sera versée, avant le 31 décembre 2023, au vu d'un appel de fonds émis par la Région, accompagné d'un état des sommes qu'elle aura effectivement versées, certifié par le comptable public ;
- Le solde, après transmission d'un appel de fonds accompagné d'un procès-verbal de réception du bâtiment indiquant la levée de toutes réserves à la mise en exploitation par l'OMS et à l'installation des équipes de l'Académie de l'OMS et du Bureau OMS de Lyon, d'un bilan financier détaillé de l'opération (état récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public).

Vu la délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis de la commission Solidarité – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00014.
- 2- Une subvention de 10 000 000 euros est allouée à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir le site principal de l'Académie de l'OMS à Lyon 7<sup>ème</sup>.
- 3- Le projet de convention cadre relative à l'implantation de l'Académie de l'OMS, établie entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon est approuvé.
- 4- La convention de participation financière établie entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes est approuvée.
- 5- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer la convention cadre et la convention de participation financière annexées à la présente.
- 6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00014, AP n° 2021-1, opération n° 07SEOMS et imputées sur la nature 2324, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- En 2021 : 4 000 000 €;
- En 2022 : 3 000 000 €;
- En 2023 : 2 500 000 €;
- En 2024 : 500 000 €

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET